

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU 12 JUILLET 2021**

L'an **deux mille Vingt et un, le lundi douze juillet** à Dix Huit heures Quarante. Le Conseil Municipal Extraordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Bout du Monde en séance publique sous la présidence de Monsieur **MULLER Guy, Maire**.

Étaient présents :

MM. **JOVIC, MARTIN, DAGORY, MOTTIN, DUMONT, BAUDOUIN**, Adjoints,

MM. **RIALLAND, CLOUARD, TAINMONT, ARFI, LOURDIN, PUISSEGUR-RIPET, LIMA, TUBOEUF, BOLLE, TRUFFAUT, BENGUEDDA épouse BULUKONDOLO ZOLA, HUSSAIN-ZAIDI, DEMAISON, ECHARD, RIPERT** Conseillers Municipaux,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme **DI PERNO** procuration à M. **DAGORY**, M. **FASQUEL** procuration à Mme **MOTTIN**, M. **LEFEVRE** procuration à Mme **BAUDOUIN**, M. **DIROL** procuration à M. **ARFI**, Mme **JOUANNEAU** procuration à M. **JOVIC**, Mme **LE CALLENEC** procuration à M. **DUMONT**, Mme **ROMAIN** procuration à M. **BOLLE**.

Madame **LOURDIN** et Monsieur **PUISSEGUR-RIPET** ont été élus Secrétaires de séance.  
Ouverture de la séance à 18 h 40.

-----  
Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2021.

**Le Procès-Verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents**

-----

***I - COMMISSION FINANCES, DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE***

**2021 - 07 - 01 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2021 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPSEO)**

La CLECT de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a réuni ses représentants titulaires le 15 juin 2021, en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI afin de :

- finaliser les évaluations de charges relatives aux compétences jusqu'alors non évaluées ;

- rendre définitives l'ensemble des évaluations de charges restées provisoires depuis l'adoption du dernier rapport de CLECT adopté en décembre 2017.

La Communauté Urbaine perçoit ou verse des attributions de compensation provisoires à l'ensemble de ses communes membres depuis l'année 2018.

Les attributions de compensation visent à sécuriser les équilibres financiers des communes-membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dès lors qu'il y a transfert de compétences et de facto de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

À ce titre, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé, d'une part des transferts de compétences, de charges et de ressources et d'autre part du montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la Communauté Urbaine qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. Les conditions requises pour que le rapport de CLECT soit adopté sont la majorité qualifiée des deux tiers des communes, représentant 50 % de la population ou inversement, 50 % des communes représentant les deux tiers de la population.

En cas d'adoption du rapport de CLECT, celui-ci sera transmis par Madame la Présidente de CLECT au Président de la Communauté Urbaine qui pourra proposer la fixation d'attributions de compensation définitives aux Conseillers Communautaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de CLECT 2021 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de CLECT voté à la majorité simple le 15 juin 2021

La commission « Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique » consultée en date du 5 juillet 2021, émet un avis Favorable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A la Majorité, 4 Abstentions,**

**- ADOPTE** le rapport de CLECT 2021 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

- **PRECISE** qu'en cas d'adoption du rapport de CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au Président de la Communauté Urbaine, pour proposition de fixation des attributions de compensation définitives.

**2021 – 07 - 02 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS COMMUNALES 2020**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif 2020 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-5,

La commission « Finances, Développement Durable, Mobilité, Vie Economique » consultée en date du 5 juillet 2021, émet un avis Favorable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2020 présenté ci-dessous.

**ACQUISITIONS FONCIERES 2020**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul amort	Durée amort
<b>Acquisition à titre onéreux</b>				
<b>VENDEUR</b>				
SAS RENAULT	PARCELLES B129-B133-B136 LIEUDIT LA GARENNE (03ha68a86ca)	38 282,86 €	- €	- €
MR MMES FRICOTTE/GILBERT	PARCELLES 384-385 LIEUDIT SAINT MARTIN (00ha09a65ca)	115 503,03 €	- €	- €
MM MMES GIBON/COUTIN/GOAVEC	PARCELLE 98 LIEUDIT LES AULNES (00ha06a25ca)	1 587,40 €	- €	- €
<b>Acquisition à titre gratuit</b>				
<b>VENDEUR</b>				
IMMOBILIERE 3 F	PARCELLE 1169 LIEUDIT 8 RUE DE LA GEOLE (00ha00a49ca)	1,00 €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>155 374,29 €</b>		

## CESSIONS FONCIERES 2020

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'origine ou estimée	Durée amort.	Cumul des amort.	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
ACQUEREUR							
KAUFMAN & BROAD	PARCELLES 1409-1410 LIEUDIT L'ORMETEAU (00ha01a48ca)	7 800,00 €	non amort	- €	7 800,00 €	7 800,00 €	- €
GUERDENER	PARCELLES LIEUDIT LE BOIS DE BROUILLARD (00ha05a56ca)	556,00 €	non amort	- €	556,00 €	556,00 €	- €
TOTAL GENERAL		8 356,00 €			8 356,00 €	8 356,00 €	- €

### 2021 – 07 - 03 : CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF 78)

Depuis 1972, date de création du premier « centre d'information féminin » à Paris, ces CIDFF accompagnent les femmes et contribuent à faire avancer leurs droits.

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'État, dont l'objectif est de **favoriser l'autonomie** sociale, professionnelle et personnelle des femmes, ainsi que de **promouvoir l'égalité** entre les femmes et les hommes.

Les CIDFF suivent une charte nationale. Chaque centre informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines :

- de l'**accès au droit** ;
- du **soutien à la parentalité** ;
- de l'**emploi**,
- de la **formation professionnelle** et de la **création d'entreprise** ;
- de la **sexualité** et de la **santé**.

Les CIDFF sont des structures associatives, soutenues par différents partenaires (Union européenne, Etat, Régions, Départements, ARS, Communes et communautés de communes, etc.).

Le public bénéficiaire est tout public, et en priorité les femmes.

Les CIDFF proposent gratuitement aux femmes un **Service Emploi** ou un **Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (label BAIE)**. Ils apportent plus spécifiquement :

- une information, une orientation et un accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel, d'une recherche d'emploi ou de formation ;
- un soutien particulier aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et à celles en situation de monoparentalité ;
- une information et un accompagnement personnalisé à la création d'entreprises ou d'activités.

**Dans le cadre de leur mission, les CIDFF mènent également les actions suivantes :**

- **information juridique** : information individuelle ou collective dans le cadre d'une information globale en matière de droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers ;
- **actions de prévention en matière de santé** : contraception, dépistage, etc. ;
- **accompagnement des femmes victimes de violences sexistes** : écoute, repérage, information et accompagnement global dans les démarches (judiciaires, médicales, etc.) ;
- **actions de sensibilisation** : les CIDFF interviennent dans les établissements scolaires, auprès des professionnels et du grand public pour sensibiliser à l'égalité homme femme, éliminer les stéréotypes et prévenir les violences sexistes.

**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec l'administrations modifié par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21 et le L.2144-3 ;

**Vu** la demande du CIDFF 78 d'assurer une permanence juridique d'une demi-journée par mois dans les locaux du Centre Communal d'Action Social (CCAS), le 3<sup>ème</sup> vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

La commission « Finances, Développement Durable, Mobilité, Vie Economique » consultée en date du 5 juillet 2021, émet un avis Favorable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces administratives s'y rapportant
- **DECIDE DE VERSER** une somme de 300 € (trois cents Euros) par permanence de 3 heures sur présentation d'une facture.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de 2021.

## **II - COMMISSION TRAVAUX, URBANISME**

**2021 – 07 - 04 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'EPÔNE DES PARCELLES CONSTITUANT L'AIRE DE STATIONNEMENT EST DE LA GARE D'EPÔNE-MEZIERES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPSEO)**

La Commune d'Epône est propriétaire, suite à son retrait du Syndicat Intercommunal de la Région d'Epône (SIRÉ), des parcelles cadastrées E 019, E n°177 et E n°179 situées

boulevard Renard Benoit à Epône, sur lesquelles est implantée l'aire de stationnement « Est » de la gare d'Epône-Mézières.

La gestion de cet équipement est assurée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Celle-ci a sollicité auprès de la Commune le transfert de propriété des parcelles sus-désignées au titre des biens nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

La Commune doit régulariser, au plan comptable notamment, le transfert de propriété avec le SIRÉ avant d'engager la procédure de transfert avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

En effet, cette aire de stationnement est intégrée dans le périmètre du projet d'aménagement du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières porté par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise souhaite, dans l'attente du lancement des travaux d'aménagement, intégrer cette aire de stationnement aux aires et parcs de stationnement dont la gestion sera confiée à un délégataire, via une délégation de service public. Pour cela, elle doit disposer des droits et titres nécessaires sur les biens immobiliers objet de la Délégation de Service Public, préalablement à la signature de la convention de Délégation de Service Public.

Aussi, dans l'attente de la régularisation de l'acte authentique constatant le transfert de propriété, les parties se sont rapprochées et ont convenu l'accord suivant :

- La régularisation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'aire de stationnement « Est » de la gare d'Epône-Mézières, matérialisée sur le plan ci-joint, aménagée sur les parcelles cadastrées E 019, E n°177 et E n°179 d'une contenance totale de 1771 m<sup>2</sup>, le temps de la signature de l'acte de transfert au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

La Commission « Travaux, Urbanisme » consultée en date du 5 juillet 2021, émet un avis Favorable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition par la Commune d'Epône des parcelles constituant l'aire de stationnement Est de la gare d'Epône-Mézières au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

-----  
- **Débat de politique générale de la Commune**  
-----

#### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- **Elections Départementales et Régionales**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,**

Je tenais à rappeler les résultats, à Epône, du second tour des élections Départementales et Régionales du 27 juin 2021. Même si nous pouvons tous regretter le taux de participation, il me paraît important de rappeler les résultats :

- **2<sup>e</sup> tour : Elections Départementales à Epône : 33,36 % de participation**

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés
Mme Cécile DUMOULIN M. Guy MULLER	BC-LR	823	62,16
M. Djamel NEDJAR Mme Catherine POTIER	BC-UGE	501	37,84

- **2<sup>e</sup> tour : Elections Départementales dans le canton de Limay : 30,89 % de participation**

Madame Cécile DUMOULIN et Monsieur Guy MULLER : **61,79 %**

Monsieur Djamel NEDJAR et Madame Catherine POTIER : **38,21 %**

- **2<sup>e</sup> tour : Elections Régionales à Epône : 33,43 % de participation**

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
<u>Mme Valérie PÉCRESSÉ</u>	LUD	733	17,04	52,85
<u>M. Julien BAYOU</u>	LUGE	342	7,95	24,66
<u>M. Jordan BARDELLA</u>	LRN	195	4,53	14,06
<u>M. Laurent SAINT-MARTIN</u>	LUC	117	2,72	8,44

**Score sur la Région Ile-de-France : Valérie Péresse : 45,92 %**

Permettez-moi à cet instant de remercier l'ensemble des électeurs Epônoises et Epônois, qui avec Madame Cécile DUMOULIN nous ont fait confiance et conforter dans notre action quotidienne de Conseillers Départementaux. Je tiens aussi saluer nos concurrents du second tour. Nous sommes au travail et poursuivrons notre mission avec une motivation toujours aussi importante.

- **Conseil Départemental des Yvelines**
  - 68 567 euros dans le cadre de l'aide d'urgence au bloc communal pour soutenir le commerce et l'artisanat pendant la période de crise sanitaire.
  - 16 000 euros pour l'entretien de la forêt du Bout du Monde.
  - 1900 euros en faveur des classes d'inclusion scolaire pour les élèves porteurs de handicap de l'école Madeleine Vernet.
  - 610 euros dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement d'unités pédagogiques des élèves allophones arrivant.
  - 23 390 euros de dotation globale d'investissements pour le collège Benjamin Franklin.
  - 555 euros toujours pour le collège mais son association sportive UNSS.

- 1256 euros pour l'Union sportive Basse Seine Epône
- 474 euros pour l'Association Education Physique Pour Tous
- 370 euros pour l'association Off Road Cycliste d'Epône
- 85 000 euros pour la modernisation des panneaux de police et directionnels sur l'axe de la RD191.

A cela s'ajoute :

- La réalisation de travaux sur le RD130 pour le remplacement des pièces métalliques aux joints.
- La réalisation de travaux sur la RD113, pour le changement des gardes-corps de l'ouvrage.

- **Culture**

Le Centre National du Livre a annoncé, le 2 juillet dernier, la dotation d'une subvention de 3500 euros à la ville d'Epône dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et plus précisément à l'achat de nouveaux livres imprimés pour les usagers de la Médiathèque Pierre-Amouroux. Je tiens à remercier les équipes du service culturel et de la Médiathèque ainsi que Monsieur Pascal DAGORY, Maire-adjoint délégué à la Culture, Patrimoine, Tourisme et Fêtes et Cérémonies.

- **Colos-apprenantes**

Suite au Comité Départemental « colos apprenantes » du 30 Juin 2021 concernant les séjours de Juillet, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports nous a informé le vendredi 2 juillet dernier qu'une subvention de 18400 euros a attribué à la Ville pour les 46 places des séjours de juillet. Je tiens à remercier les agents du service scolaire et Monsieur Ivica JOVIC, Premier Maire-adjoint délégué à l'Education-Jeunesse, aux Associations et à la Communication.

- **Petites Villes de Demain**

Le mardi 29 juin dernier, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et l'Etat, représenté par le Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, ont signé la convention « Petites Villes de Demain » déjà validé par les communes d'Epône et de Rosny-sur-Seine.

Notons aussi la visite le mardi 6 juillet dernier, de Monsieur Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat à la Ruralité, qui a annoncé l'extension du périmètre d'Epône à Mézières-sur-Seine dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » et la création à Mézières-sur-Seine en partenariat avec Epône d'une « Maison France Service ». Nous avons eu l'occasion d'en parler lors du débat de politique générale.

- **Animations**

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville, les agents et les élus qui se sont attelés à l'organisation et à l'accompagnement des manifestations suivantes :

- La Fête des CM2
- La Fête du CAC
- La journée spéciale football du dimanche 11 juillet 2021

Trois succès populaires très importants.



**Séance levée à 20 h 21**